



**DECISION DU MAIRE N°4\_2023 DM**  
**Attribution du marché de fournitures d'atelier destinées**  
**à l'entretien et la maintenance des travaux réalisés en régie**

**Le Maire,**

Vu le Code de la Commande Publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 juillet 2020 constatant l'élection du Maire de la Commune de Rabastens,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2020 donnant délégation au Maire pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,  
Vu la mise en concurrence effectuée du 26 juillet 2023 au 15 septembre 2023,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le marché constitué de 6 lots (dont les **lots 1, 2,3 sont multi attributaires**) est attribué aux prestataires suivants :

- Lot n°1 PLOMBERIE :  
LEGALLAIS - 7 rue d'Atalante CITIS 14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
DSC - 12 place de l'iris Tour Saint Gobain 92400 COURBEVOIE
- Lot n°2 SERRURERIE :  
SETIN - D 921 Route d'Elbeuf 27 340 MARTOT  
LEGALLAIS - 7 rue d'Atalante CITIS 14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
- Lot n°3 QUINCAILLERIE :  
SETIN - D 921 Route d'Elbeuf 27 340 MARTOT  
LEGALLAIS - 7 rue d'Atalante CITIS 14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
- Lot n°4 MACONNERIE MATERIAUX DE CONSTRUCTION :  
POINT P - SAS Méridionale des Bois et Matériaux ZAC la Domitienne 43 rue de l'industrie 34 500 BEZIERS
- Lot n°5 PEINTURE :  
BALSSA - 3 rue Jean Monod ZA Val de Caussels 81 000 ALBI
- Lot n°6 ELECTRICITE :  
SONEPAR - 18 - 20 quai du Point du Jour 91 100 BOULOGNE

Le marché s'entend sur une durée de 1 an renouvelable 2 fois et représente 128 000 € HT su  
ans.

Les crédits sont et seront inscrits au budget annuellement pour répondre à ces dépenses.

**Article 2:**

Le Maire et le Trésorier de gaillac sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rabastens, le 20 décembre 2023



Le Maire,

Nicolas GERAUD